

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 31 MAI 2021**

Absents : N. CRIONNET - Isabelle MOLLON Jean-Claude TISSOT

Procurations : N. CRIONNET à M. SABOT - I. MOLLON à S. DELMAS – J.C. TISSOT à F. LAFOUGERE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12/04/2021

Le procès-verbal de la séance du 12/04/2021 est adopté à l'unanimité.

2. DELIBERATION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de valider une délibération modificative pour le budget communal et le budget assainissement. Celles-ci portent des écritures mal inscrites au budget primitif. Ces modifications n'ont aucune incidence sur le montant des budgets votés précédemment.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour ces 2 délibérations.

3. EFFACEMENT DE DETTES - ADMISSION DE CREANCES ETEINTES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le trésorier lui a adressé un courrier de demande d'effacement de dettes. Il s'agit de créances pour un montant de 12 441.81 € sur le budget communal et 286.95 € sur le budget assainissement.

Le trésorier municipal n'a pu recouvrer les titres de recettes émis entre 2013 et 2019 en raison d'une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif et d'une décision d'effacement suite à une procédure de surendettement.

M. le Maire précise que ces effacements de dettes s'imposent à l'ordonnateur et que, contrairement à une admission de créances en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette des redevables ; les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont par conséquent stoppées.

Les sommes correspondantes doivent être provisionnées au compte 6452 des budgets concernés.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour ces 2 délibérations.

4. ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR

Sur proposition du trésorier municipal, Monsieur le Maire propose aux élus d'admettre des créances (cantine et garderie) devenues irrécouvrables en non-valeur pour un montant de 485.41 € (créances de 2016 et 2018) sur le budget communal. Il rappelle que les procédures de recouvrement ne sont pas stoppées pour autant. La somme correspondante doit être provisionnée au compte 6541.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

5. DELIBERATION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL ET LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les élus que, compte tenu des décisions précédentes (admission de créances éteintes et admission en non-valeur), il convient de prendre des délibérations modificatives afin de provisionner les sommes demandées sur les comptes 6541 et 6542.

Il précise également qu'il avait été prévu sur les exercices précédents de provisionner 7 500 € et 2 500 € sur l'exercice en cours pour l'effacement d'une partie des créances. Il reste néanmoins 2 441.81 € à inscrire pour le budget communal et 286.95 € pour le budget assainissement.

Il propose de réduire certains postes de dépenses pour chacun des budgets afin de n'avoir aucune incidence sur les budgets primitifs déjà votés.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

6. LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de remettre à jour les prix de vente des parcelles du lotissement communal. En effet, après réception du plan définitif, il s'avère que les surfaces des parcelles sont modifiées. Il propose d'annuler la délibération du 01/03/2021 par celle prise ce jour.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

7. BAIL DE LOCATION

Monsieur le Maire propose de valider un bail de location pour l'appartement au-dessus du bar avec Mme MARMOTTAN et Mr MORINIERE ; location effective au 11/06/2021 pour un loyer mensuel de 380 € + 100 € de charges (+ un mois de caution à verser).

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

8. ACQUISITION DES PARCELLES AB 99 – 98 ET 110

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les héritiers de Monsieur Henri BERNARD mettent en vente sa propriété (parcelles cadastrées AB 99-98 et 110) et qu'une visite des lieux a eu lieu, avec les élus disponibles, le samedi 29/05/2021.

Selon les orientations du Plan Local d'Urbanisme, il rappelle l'importance pour la commune de gérer le foncier au sein de la commune et limiter au maximum les « dents creuses » afin de favoriser la densification du centre bourg.

Il propose que les élus se positionnent sur l'acquisition éventuelle de cette propriété et la possibilité de diviser la parcelle afin d'en vendre une partie pour construction d'une habitation.

Après discussions entre les élus, il est décidé que Monsieur le Maire mène les négociations avec les héritiers de Monsieur Henri BERNARD avec un montant maximum à ne pas dépasser.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à la majorité pour cette délibération. (14 pour et 1 abstention)

9 REGLEMENT DES TEMPS PERISCOLAIRES

La commission école a travaillé sur le règlement des temps périscolaires à partir de la rentrée 2021. En effet, à partir de 2021, les enfants de 2 ans pourront être accueillis à l'école (ce qui n'était pas le cas depuis de nombreuses années) seulement le matin jusqu'à 11h30. Toutefois, les enfants de moins de 3 ans ne pourront pas manger à la cantine. Il convenait donc de modifier le règlement en conséquence ; il est également ajouté à ce règlement l'accueil des enfants de 7h45 à 18h00 en cas de grèves des enseignants.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

10. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RENTREE 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la durée légale de scolarisation de 4,5 jours par semaine.

L'école communale fonctionne sur une scolarisation sur 4 jours après obtention d'une dérogation et celle-ci prend fin en août 2021.

Il précise que la directrice de l'école publique a consulté le conseil d'école à ce sujet. Monsieur le Maire donne lecture des résultats : semaine en 4 jours à la majorité (7 pour et 1 abstention). Il convient donc aux élus de se positionner et valider la décision du conseil d'école.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

11. PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux élus le départ en retraite d'un nouvel agent communal Jean-Pierre THOMAS, au 01/07/2021, après le départ de Claude GUILLAUME au 01/05/2020.

Il propose à l'assemblée délibérante le principe de mettre en place un contrat aidé pour seconder les agents actuellement en place.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité pour cette délibération.

12. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire se fait porte-parole de Nathalie CRIONNET qui lui a fait part de ses interrogations sur l'avenir du terrain de tennis et de l'association qui en assure la gestion. Il en prend acte et la question se pose du devenir du terrain et suggère que le conseil municipal entame une réflexion sur cette installation sportive dégradée.

Evelyne THOMAS fait le compte-rendu des réunions auxquelles elle a participé :

- 22/05/2021 : rencontre du CME avec N. Crionnet, responsable de la bibliothèque municipale, concernant la création d'un kiosque à livres. La peinture du local sera assurée par les membres de la bibliothèque et les enfants travailleront sur le règlement et les affiches
La municipalité avait proposé aux enfants du CME de travailler sur des panneaux pour expliquer la tonte raisonnée mise en place ; les enfants travailleront sur ce projet. M. le Maire et des adjoints participeront à la prochaine réunion du CME.
- 25/05/2021 : commission enfance jeunesse de la CC de Forez-Est. Les élus revoient leur politique pour les subventions allouées aux centres de loisirs. Le forum prévu pour les jeunes est annulé. Un questionnaire a été envoyé aux communes concernant le service civique. Des bourses BAF ont été proposées pour des formations d'animateurs.

Elle demande si le fauchage est prévu. Il lui est répondu que le fauchage des banquettes est prévu à partir de mi-juin 2021 ; le rebouchage des nids de poule est également prévu.

David CARRICONDO précise que la commission communication s'est réunie le 18/05/2021 et a travaillé sur une charte afin de préciser les informations diffusées par les différents canaux à disposition de la collectivité (site internet, brèves félines, facebook, illiwap,...). La charte sera présentée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Les prochaines Brèves félines seront distribuées début juillet 2021.

Bernard BISSUEL demande si un responsable pour les locations des salles communales a été trouvé. Une personne s'est portée volontaire et un nouveau rendez-vous sera fixé pour définir les modalités exactes de ses missions.

Le syndicat du barrage de Villerest a réalisé des travaux de débroussaillage sur les circuits permanents de randonnées pédestres. Les agents du syndicat interviendront à nouveau dans l'année.

Magali SABOT précise que des occasionnels seront à nouveau présents une fois par mois au marché.

Louis COSTA demande si la commune a eu des informations concernant les nuisances sonores générées par un groupe électrogène à Puits Bayard. Sébastien DELMAS reçoit une personne du SIEL le 03/06/2021 et évoquera ce point.

Il demande si une fête de la musique aura lieu sur la commune. M. le Maire indique que Céline Frénéat l'organisera le 02/07/2021 après la levée d'une partie des contraintes sanitaires.

Sébastien DELMAS fait le point sur différents dossiers :

- départ en retraite de J. Pierre THOMAS au 01/07/2021
- gratuité ou tarifs préférentiels pour les agents communaux dans le cadre de la location du terrain de foot et/ou location de salles communes : après discussion, gratuité du terrain de foot 1 fois par an pour les agents en poste
- appartements au-dessus de la mairie : changement des huisseries à programmer
- une réunion avec les présidents d'association qui vont utiliser le garage de la poste est prévue le 05/06/2021

- Ecole : déménagement de la classe de cycle 2 dans l'ex maison Mathelin et de la classe de cycle 3 dans la classe actuelle de cycle 2 programmée début juillet 2021 ; la garderie sera déplacée à l'ancienne poste (classe actuelle du cycle 3)

Le référent culture de la CC de Forez-Est informe le conseil municipal qu'un spectacle, à destination des félinois, est prévu en septembre 2021. Une communication plus précise sera faite dans les Brèves Félinois.

Sébastien Allier fait également un point sur les travaux en cours,

- Appartement au-dessus du bar : les travaux de réfection sont terminés ; rappel, location à partir du 11/06/2021
- Terrain de boules : des travaux de réfection seront réalisés vers le terrain de foot
- Lotissement : travaux de re-bornage réalisés la semaine dernière ; travaux de déplacement d'une cuve réalisés cette semaine

Frédéric LAFOUGERE donne lecture d'un mail de Madame THIOLLIER concernant les Carrières Thomas et sa réponse.

Il donne des informations concernant la reprise du restaurant suite au départ de Céline Frénéat le 15/08/2021.

La commune travaille la reprise en étroite collaboration avec elle, date limite de candidature : 15/06/2021.

Le dossier de modification du PLU est en cours. Messieurs Dechache et Teyssot ont été reçus en mairie pour connaître leur position ; dossier à revoir avec EPURES et la CC de Forez-Est.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 28 juin 2021 à 19h00.

**Le Maire,
Frédéric LAFOUGÈRE**

